

Parcoursup.fr

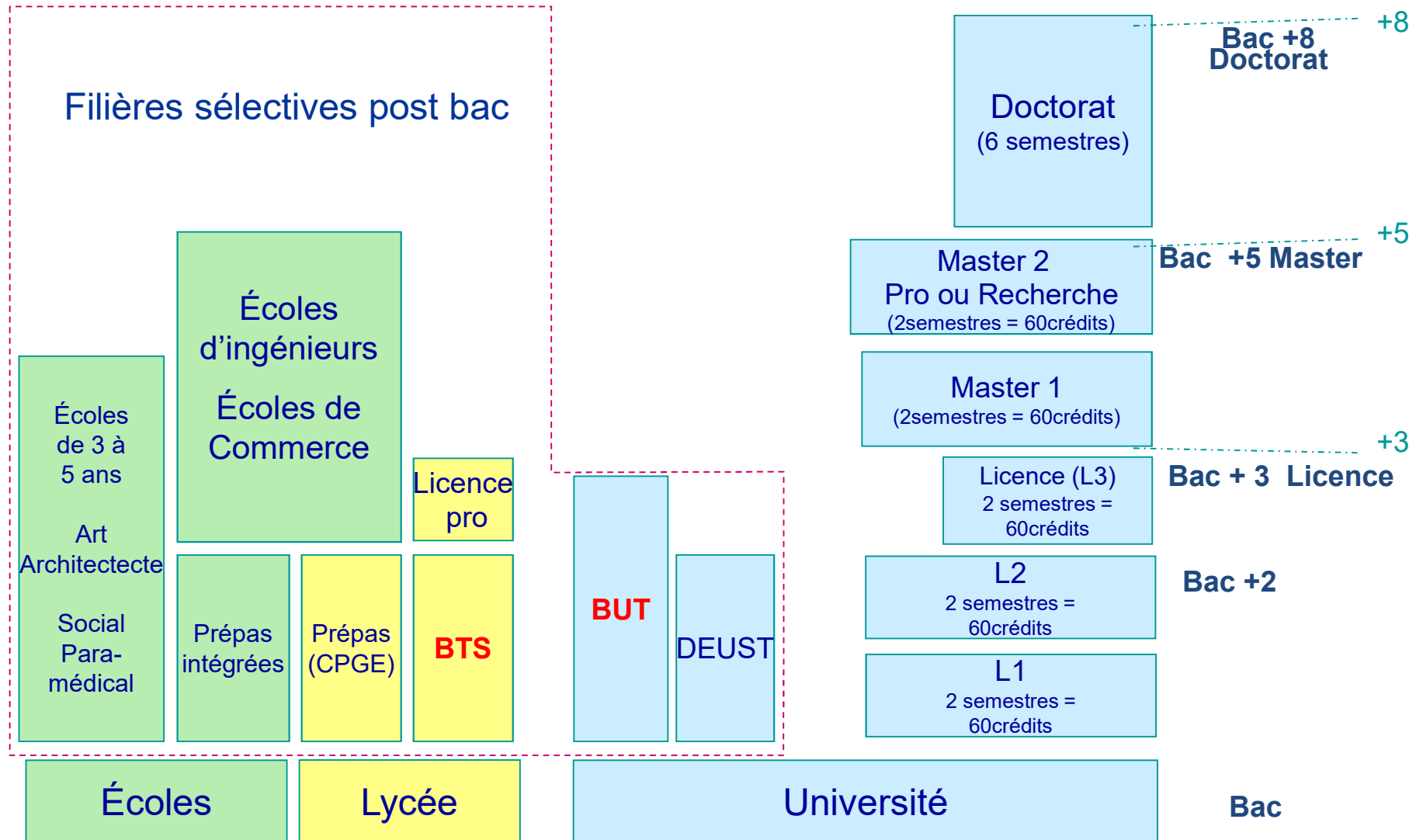
  @parcoursupinfo

   @etudiantgouv

 @parcoursupinfo

Important : Parcoursup ne fait pas l'analyse des candidatures : ce sont les enseignants des formations du supérieur qui définissent les critères, examinent votre dossier, font des propositions auxquelles vous répondez

Schéma des études supérieures



L'Université

- **Études théoriques** longues de 3 à 5 ans ou plus
- Licence, master, doctorat
- Choix d'un **domaine** de formation
- Diversification progressive des **parcours**
- **Autonomie** requise pour le travail personnel
- Cours magistraux et T.P. et T.D.
- **Pas de sélection à l'entrée**, sauf double diplôme, mais classement des dossiers et liste attente

Les domaines de formation à l'Université

Sciences et technologies

Mathématiques, Mathématiques-informatique, Informatique, Physique, Chimie, Sciences de la vie, Sciences de la terre, Biologie, Mécanique, Electronique

Sciences humaines et sociales

Histoire, Géographie, Psychologie, Philosophie, Sciences sociales ou Sociologie, Histoire de l'art et archéologie, Sciences du langage,...

Lettres et Langues

Lettres modernes, Lettres classiques, Langues étrangères appliquées (LEA), Langues littéraires et civilisations étrangères (LLCE), Information-communication,

Droit, Economie-Gestion

Économie, Sciences de gestion, Economie-gestion, Administration économique et sociale (AES), Droit, Sciences politiques , Administration publique (L3), Mathématiques appliquées aux sciences sociales (MASS)

Arts

Arts plastiques, Cinéma, Etudes théâtrales, Musique, Art du spectacle chorégraphique

STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives)

Santé PASS et LAS

Double licence sur sélection : Droit/ Gestion, Droit/ Sciences Politiques, Histoire/Allemand, Philosophie/droit, Droit/langues,....

Les études de Santé

PASS	LAS
Première année	
Majeure Accès Santé + mineure au choix + concours	Majeure au choix + mineure Santé + concours
Année validée	
Succès au concours	
2 ^{ème} année de santé	2 ^{ème} année de santé
Echec au concours	
L2 et droit de recandidater	L2 et droit de recandidater
Année non validée	
Pas de redoublement Réorientation via Parcoursup En LAS ou autre	Redoublement (sans mineure santé) ou réorientation via Parcoursup

Les filières sélectives

Les **BTS**, **BUT** (Bachelor universitaire et technologique) et **CPGE** recrutent sur **dossier scolaire** : les bulletins de la classe de Première + français + 1^{er} et 2nd trimestre de Terminale

Certaines **écoles** recrutent en plus du dossier, sur **épreuves** : commerce ou d'ingénieurs avec prépas intégrées, Instituts d'études politiques (IEP). EFTravailSocial...

Comparaison BTS/ BUT

BTS

BUT

Durée	2 ans	3 ans
Lieu	lycée	IUT rattaché à l'université
Public recruté	Priorité aux bacheliers professionnels puis technologiques	Priorité aux bacheliers technologiques puis généraux
Contenu	Spécialisation professionnelle pointue (+ de 119 spécialités). 1/3 d'enseignement général contre 2/3 technologique	24 spécialités 50% enseignement général et 50% technologique
Stages	8 à 12 semaines selon la spécialité	22 à 26 semaines de stage
Validation	Examen terminal	Contrôle continu
Poursuites d'études	52% des élèves	83% des élèves

BTS et BUT des services

Comptabilité, Gestion, Ressources Humaines

BTS Comptabilité et gestion des organisations

BUT Gestion des entreprises et des administrations

BUT Gestion administrative et commerciale des organisations

BTS Audiovisuel

BTS Transport et prestations logistiques

BUT Gestion logistique et transport

Secrétariat, assistance de manager

BTS Support à l'action managériale

BTS Gestion de la PME

Informatique

BUT Statistiques et informatique décisionnelle

Commerce, vente

BTS Négociation et digitalisation relation client

BTS Management commercial opérationnel

BTS Commerce International

BUT Techniques de commercialisation

BTS Banque

BTS Assurance

Droit et immobilier

BTS Notariat

BTS Professions immobilières

BUT Carrières juridiques

BTS et BUT des services

Tourisme, hôtellerie

BTS Tourisme

Information, communication

BUT Information communication

BTS Communication

Social, animation

BTS Services et prestations des secteurs sanitaire et social

BTS Economie Familiale et Sociale

BUT Carrières sociales

Après une mise à niveau

BTS Management en hôtellerie et restauration

DNMADE (en 3 ans)

Formations Artistiques

BTS et BUT scientifiques

BTS

- Conception de produits industriels
- Informatique et réseaux pour l'industrie et les services techniques
- Systèmes électroniques
- Analyses de biologie médicale
- Chimiste
- Opticien lunetier
- Audiovisuel
- Travaux publics,
- Géomètre topographe
- les BTS agricoles ...

BUT

- Informatique . Réseaux et Télécommunications
- Statistiques et informatique décisionnelle
- Métiers du multimédia et de l'internet
- Qualité, logistique industrielle et organisation
- Hygiène, sécurité, environnement
- Génie électrique et informatique industrielle
- Génie mécanique et productique
- Génie industriel et maintenance
- Sciences et génie des matériaux
- Génie thermique et énergie . Mesures physiques
- Chimie . Génie biologique
- Génie chimique-génie des procédés
- Génie civil-construction durable
- Packaging, emballage et conditionnement

Les classes préparatoires aux grandes écoles CPGE

- Investissement scolaire intensif sur deux ans
- Bon profil scolaire
- Sélection sur dossier
- Poursuite d'études sur concours dans les grandes écoles
- Débouchés sur des emplois de niveau cadre
- Nécessité de proximité de logement

Quelle CPGE après le bac?

Bac G

Prépas scientifiques
MPSI, MP2I, PCSI, PTSI, BCPST

Bac STI2D

Prépas scientifiques
Technologie et Sciences Industrielles TSI

Bac STL

Prépas scientifiques
Technologie et Biologie TB

Bac G, STMG

**Prépas économiques
et commerciales**
ECGénérale ou ECTechnologique

Bac G, STMG

Prépas ENS
D1 : droit
D2 : économie, méthodes quantitatives de gestion

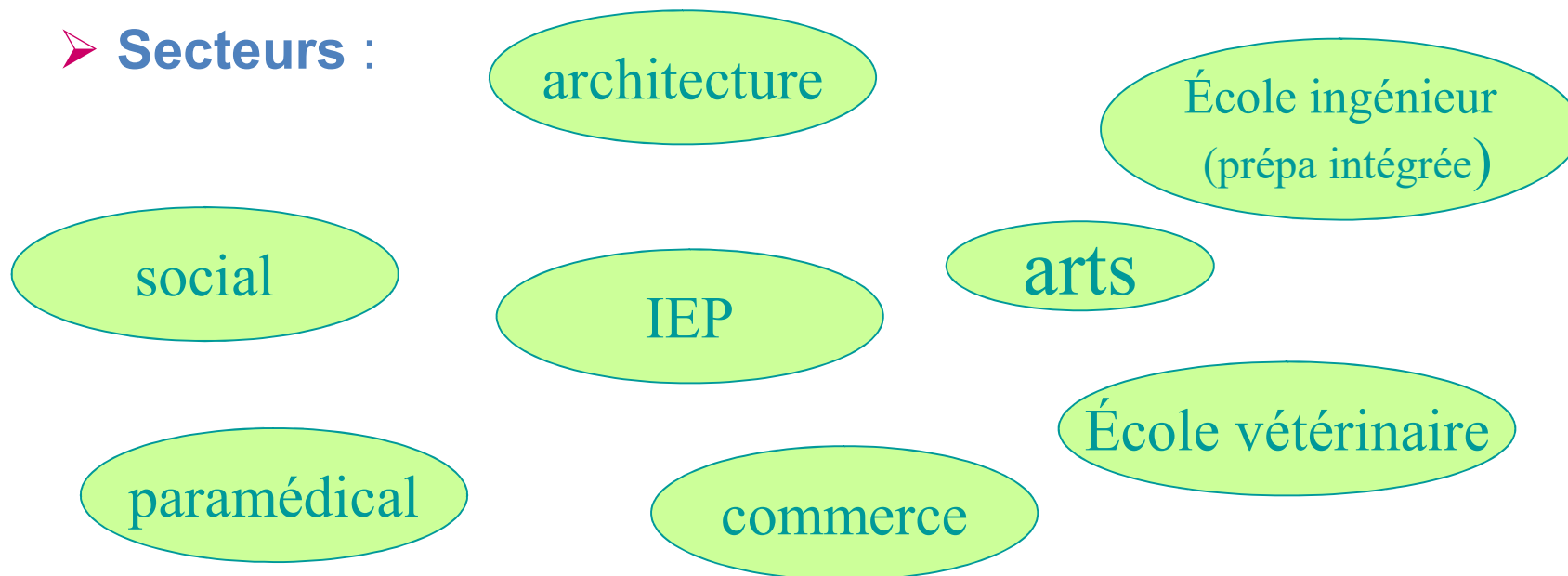
Bac G

Prépas littéraires
Lettres A/L, Lettres et sciences sociales B/L,
Chartes

Les écoles

- **Choix d'une profession**
- **Inscription sur Parcoursup**
- **3 à 5 ans d'études suivant les formations**

➤ **Secteurs :**





Plateforme nationale de recueil et de gestion des candidatures pour une entrée dans le supérieur

- **Des informations** sur la plateforme pour toute l'offre de formation post bac: Les attendus pour chaque formation, taux de réussite, nombre de places, journées portes ouvertes, coût....
- **Saisie** des candidatures
- **Réponse** aux propositions d'admission

Le Calendrier

20 décembre	Ouverture de la plateforme, phase d'information
17 janvier – 14 mars	Phase de formulation des vœux
Jusqu'au 3 avril	Finalisation du dossier et Confirmation des vœux
À partir du 30 mai	Premières propositions faites par les établissements
12 juillet	Fin de la phase principale
11 juin à mi septembre	Ouverture de la phase complémentaire
<u>1^{er} juillet</u>	Commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES)

Inscription et Création du dossier à partir du 17 janvier

- Numéro INE (identifiant national élève)
- Adresse Mail (élève et parents)
- Numéro de téléphone portable (élève et parents)

Saisie des vœux jusqu'au 14 mars

Confirmation des vœux jusqu'au 3 avril

- **Finaliser** le dossier :
 - projet de formation motivé obligatoire (lettre de motivation)
 - préférences et autres projets obligatoires
 - activités et centres d'intérêts (CV facultatif)
- **Confirmer** les vœux quand le dossier est complet : un vœu non confirmé avant le 3 avril ou un dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Jusqu'au 3 avril 2024 inclus

La lettre de motivation

Une lettre de motivation demandée par la formation pour connaître :

- La motivation du candidat, sa connaissance et sa compréhension de la formation demandée et son intérêt pour celle-ci. Il ne s'agit pas d'un exercice de rhétorique ou d'une dissertation mais d'illustrer avec vos propres mots en 1500 caractères ce qui vous conduit à candidater. Une aide à la rédaction est jointe dans votre dossier.
- La lettre de motivation est personnelle. Renseignez-la, soignez l'orthographe et le style, évitez les copier-coller ou les emprunts de formules toutes faites... Cela se voit et ne plaidera pas pour votre dossier.

A noter : pour les candidatures à des formations en soins infirmiers (IFSI), la motivation des candidats constitue un aspect très important pour les responsables d'IFSI. Dans votre dossier, les IFSI ont indiqué ce qui est attendu et vous avez davantage d'espace pour expliciter votre compréhension de la formation, du métier et votre intérêt pour cette candidature

Jusqu'au 3 avril 2024 inclus

La rubrique « Activités et centre d'intérêts »

Rubrique facultative où le candidat :

- **renseigne des informations qui ne sont pas liées à sa scolarité et que le candidat souhaite porter à la connaissance des formations** (ex : activités extra-scolaires, stages / job, pratiques culturelles ou sportives...)
- Un espace pour **faire connaître ses engagements** : vie lycéenne, engagement associatif, service civique ou SNU, cordées de la réussite, etc...

Un atout pour se démarquer, parler davantage de soi et mettre en avant des qualités, des compétences ou des expériences qui ne transparaissent pas dans les bulletins scolaires

Formations pour lesquelles l'accès au portail est obligatoire

- **BTS, BUT, DCG, CPGE, DNMADE, MC**
- **Licence** (1^{ère} année à l'université) dont **Santé** (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique, Kinésithérapie)
Paris – Dauphine
- Formations du secteur **social** (EFTS) : éducateur, assistant social
- Instituts de formation aux **soins infirmiers** (IFSI) et aux études **paramédicales** : orthophoniste, ergothérapeute, audioprothésiste, pédicurie-podologie, psychomotricien...
- Formations d'**ingénieur** : UT, INSA, ENI, CPI, CPP, GEIPIPolytech... un vœu par réseau
- Ecoles de **commerce** : atout+3, EGC, ECRICOME, ACCES, PASS, SESAME...un vœu par banque de concours
- Ecoles d'**architecture**
- Ecole du **Louvre**
- IEP/ **Sc. Po**

Jusqu'au 3 avril 2024 inclus

L'attestation de passation du questionnaire pour les vœux en licence de droit et sciences

Obligatoire pour les candidats qui formulent des vœux en licence de Droit ou dans les licences de Sciences :

Un questionnaire en ligne sur le site Avenirs de l'Onisep : <https://avenir.onisep.fr/attestation-parcoursup/droit-questionnaire-d-auto-evaluation-2023>

Accessible (à partir du 17 janvier 2024) à partir des fiches de formations concernées ;

→ Pour avoir un aperçu des connaissances et des compétences à mobiliser dans la formation demandée ;

→ Les résultats n'appartiennent qu'au seul candidat : **pas de transmission aux universités.**

Une attestation de passation à télécharger est à joindre à son dossier Parcoursup avant le 3 avril 2024 23h59 (heure de Paris).

La fiche avenir renseignée par le lycée

- Le 2ème conseil de classe examine les vœux de chaque lycéen avec **bienveillance et confiance** dans le potentiel de chacun.
- Pour chaque lycéen, une **fiche Avenir** est renseignée par le lycée et versée au dossier de l'élève :
 - les notes de l'élève : moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement de l'élève dans la classe/dans le groupe
 - les appréciations du professeur principal sur des compétences transversales
 - l'avis du chef d'établissement sur la capacité à réussir, pour chaque vœu
- La fiche Avenir est consultable par le lycéen dans son dossier **à partir du 30 mai 2024**

Formations hors Parcoursup

Des inscriptions directement auprès des écoles pour les formations :

- des écoles **privées en communication, arts, audiovisuel**
- de certaines écoles de commerce (concours TEAM)

Une attestation de démission de Parcoursup sera à remettre avant inscription

VŒU MULTIPLE : 1 vœu et des sous vœux qui correspondent chacun à une formation dans un établissement donné

- Composé de sous-vœux (20 maximum non classés)
 - pour les **BTS** et pour les **BUT** (par spécialité)
 - pour les **DNMADE** (par mention)
 - pour les **CPGE** (par voie)
 - pour les **DCG**

→ 1 vœu multiple et choix de 10 sous-vœux maximum

- Choix illimité de sous vœux (non comptabilisés dans les 20 maxi)
Pour les **écoles d'ingénieur et de commerce** : elles peuvent se regrouper par réseaux d'établissements (recrutement à partir d'un concours commun)

Pour les **EFTS** (établissements de formation en travail social) sont regroupés par Diplôme d'Etat à l'échelle nationale. Chaque établissement correspond à un sous vœu

Pour **Le réseau des 7 Sciences Po/IEP** : chaque IEP correspond à un sous vœu

Suite ...

Les **IFSI** (instituts de formation en soins infirmiers) :
regroupement de plusieurs IFSI (les sous vœux) pour une université (le vœu)

Les **Formations Paramédicales** orthophonie, orthoptie, audioprothèse, psychomotricien...

Une formation demandée : chaque établissement correspond à un sous vœu.

ATTENTION pour les licences en IDF il n'y a **aucune licence à vœux multiples** et le secteur géographique est la région académique (soit les **3 académies** Versailles, Paris et Créteil)

Licence PASS et LAS : un vœu d'une université et choix d'une option

Exemples de vœux

1 vœu : BUT « Mesures Physiques »	1 sous-vœu : IUT Orsay 2è sous-vœu : IUT Paris Diderot 3è sous-vœu : IUT St Denis ...10 maxi
1 vœu : CPGE «TSI»	1 sous-vœu : Raspail Paris 2è sous-vœu : Richelieu Rueil 3è sous-vœu : Ferry Versailles 4è sous vœu : St Nicolas Paris ... 10 maxi
1 vœu : concours Geipi polytech	34 écoles ... 34 sous-vœux (non comptabilisés dans les 20 autorisés)
1 vœu : L1 PSYCHOLOGIE	Paris Nanterre
1 vœu : L1 PSYCHOLOGIE	Paris Descartes

L'essentiel sur les vœux

- Le portail fixe le nombre de candidatures maximum à **10 vœux**
- Les vœux ne **sont pas classés** mais ils sont **tous motivés**
- Le candidat reçoit **une réponse pour chacun de ses vœux** et **doit répondre à toutes les propositions**
- Pour chaque vœu, **un avis** (fiche avenir) **du conseil de classe** est donné au deuxième trimestre
- Tous les établissements d'enseignement supérieur recevront les **bulletins**, **les fiches avenir et projet motivé**

A noter : rassurez-vous, dans votre dossier Parcoursup, un compteur de vœux permet de suivre les vœux multiples et sous-vœux formulés.

Les modalités d'examen affichées pour chaque formation

Dans les formations sélectives (classes prépa, BUT, BTS, écoles, IFSI...)

L'admission se fait sur dossier et, dans certains cas, en ayant recours, en plus ou en lieu et place du dossier, à des épreuves écrites et/ou orales dont le calendrier et les modalités sont affichés aux candidats (rubrique « consulter les modalités de candidature »)

Dans les formations non sélectives (licences, PPPE et PASS)

Un lycéen peut accéder à la licence de son choix à l'université, dans la limite des capacités d'accueil : si le nombre de vœux reçus est supérieur au nombre de places disponibles, la commission d'examen des vœux étudie les dossiers et vérifie leur adéquation avec la formation demandée afin de les classer

L'université peut conditionner l'admission (réponse « oui-si ») d'un candidat au suivi d'un dispositif de réussite (remise à niveau, tutorat...) afin de l'aider et de favoriser sa réussite

Entre le 17 janvier
et le 14 mars 2024 inclus

Formuler librement vos vœux sur Parcoursup

> Jusqu'à 10 vœux et 10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage

> Pour des **formations sélectives** (Classes prépa, STS, IUT, écoles, IFSI, IEP...) et **non sélectives** (licences, PPPE ou PASS)

> **Lorsque la formation l'a demandé, le vœu doit être expressément motivé** : en quelques lignes, le lycéen explique ce qui motive son vœu. Il est accompagné par son professeur principal

> **Des vœux qui n'ont pas besoin d'être classés** : aucune hiérarchisation pour éviter toute autocensure

> **La date de formulation des vœux n'est pas prise en compte** pour l'examen du dossier

Conseil : diversifiez vos vœux et évitez impérativement de n'en formuler qu'un seul (en 2023, les candidats ont confirmé 13 vœux en moyenne).

A noter : Il n'est possible de sélectionner que 5 vœux multiples maximum pour les filières IFSI, orthoptie, audioprothèse et orthophonie qui sont regroupées au niveau territorial.

Saisie des Vœux en Apprentissage

- 1 à 10 vœux maximum non classés sous statut étudiant (FI)
- 1 à 10 vœux maximum supplémentaires non classés sous statut d'apprenti (liste de vœux indépendante)

Ce sont les directeurs des formations qui évaluent les candidatures

Rappel : Parcoursup ne décide pas de votre affectation

Aucun algorithme de Parcoursup ne fait l'analyse de votre candidature

Ce sont les enseignants de la formation qui analysent votre candidature dans le cadre d'une commission d'examen des vœux (ou jury). Cette commission définit les modalités et les critères d'analyse des candidatures renseignées sur cette fiche. **Parcoursup n'analyse aucune candidature. Avec Parcoursup, il n'y a pas de tirage au sort.**

Aucun algorithme de Parcoursup ne décide de votre affectation

Après analyse des candidatures, les formations transmettent un classement qui sert de base aux propositions d'admission formulées via Parcoursup aux candidats à partir du 30 mai 2024.

Chaque candidat choisit en fonction des propositions d'admission qu'il reçoit, à partir du 30 mai 2024. **Parcoursup garantit à chaque candidat la liberté de choix, la possibilité de garder des vœux pour lesquels il est en liste d'attente et d'avoir le dernier mot** (dispositifs d'entraînement mis à disposition au printemps 2024).

La demande de césure : mode d'emploi

Un lycéen peut demander une césure directement après le bac : possibilité de suspendre temporairement une formation afin d'acquérir une expérience utile pour son projet de formation (partir à l'étranger, réaliser un projet associatif, entrepreneurial etc...)

- > **Durée la césure** : d'un semestre à une année universitaire
- > **Demande de césure à signaler lors de la saisie des vœux sur Parcoursup** (en cochant la case « césure »)
- > **L'établissement prend connaissance de la demande de césure après que le lycéen a accepté définitivement la proposition d'admission** > Le lycéen contacte la formation pour s'y inscrire et savoir comment déposer sa demande de césure
- > **La césure n'est pas accordée de droit** : une lettre de motivation précisant les objectifs et le projet envisagés pour cette césure doit être adressée au président ou directeur de l'établissement
- > **A l'issue de la césure, l'étudiant pourra réintégrer la formation s'il le souhaite sans repasser par Parcoursup**

Phase d'admission

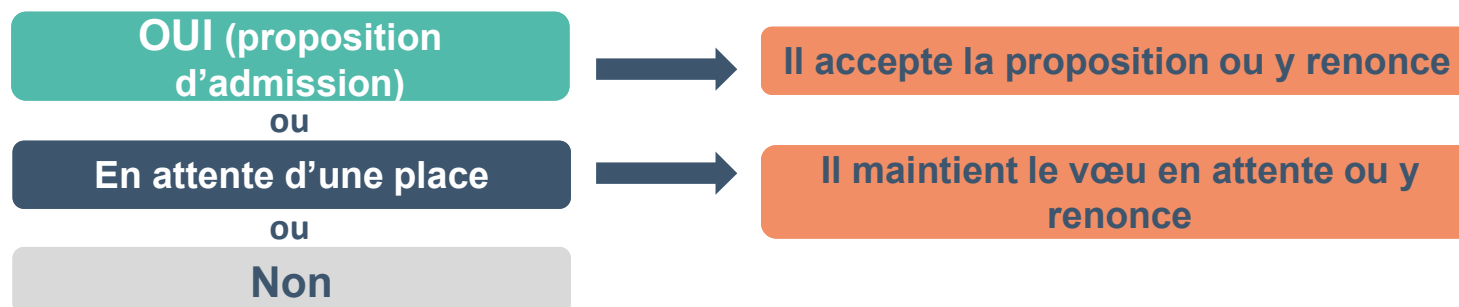
A partir du 30 mai

A partir du 30 mai, les lycéens reçoivent une réponse de la part des formations pour chaque vœu et chaque sous-vœu formulé :

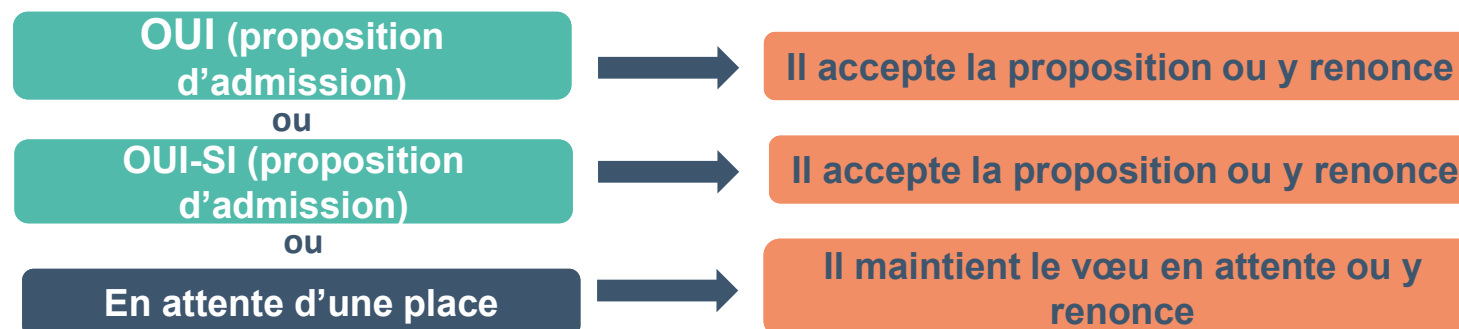
Réponse

Choix

Formation sélective (BTS, BUT, CPGE, IFSI, écoles, ...)



Formation non sélective (licences, Santé)



Oui – Si : le lycéen se voit proposer un parcours de formation personnalisé pour se renforcer dans les compétences attendues et se donner toutes les chances de réussir

La phase d'admission principale : 30 mai au 12 juillet 2014

- > Avant le démarrage de la phase d'admission, repensez à vos vœux, à ceux qui vous intéressent vraiment car **il faudra faire un choix.**
- > Les candidats consultent **les réponses des formations le 30 mai 2014**
- > **Ils reçoivent les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu** : chaque fois qu'un candidat fait un choix entre plusieurs propositions, il libère des places qui sont immédiatement proposées à d'autres candidats en liste d'attente.
- > Les candidats doivent obligatoirement **répondre** à chaque proposition d'admission reçue **avant la date limite indiquée dans leur dossier**. En l'absence de réponse, la proposition est retirée.
- > Parcoursup permet aux candidats de changer d'avis au fur et à mesure des propositions reçues. **Parcoursup permet de conserver les vœux en attente et les candidats peuvent suivre la situation qui évolue en fonction des places libérées.** Des indicateurs seront disponibles pour chaque vœu

Réception des réponses et Acceptation des propositions en résumé

- > **A partir du 30 mai** : le lycéen prend connaissance des réponses des établissements pour chaque vœu confirmé

- > Il répond à **TOUTES les propositions d'admission** envoyées, en respectant leur ordre d'arrivée et les délais de réponse indiqués pour chacune et choisit ou non de maintenir en attente les éventuels autres vœux

A savoir :

- Les dates limites pour accepter ou refuser une proposition sont affichées clairement dans le dossier candidat.

Si le candidat ne répond pas dans les délais, la proposition d'admission est supprimée

Comment répondre aux propositions d'admission ? (1/2)

> **Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente :**

Il accepte la proposition (ou y renonce). Il peut ensuite indiquer le(s) vœu(x) en attente qu'il souhaite conserver (cette possibilité existe jusqu'au moment de l'archivage des vœux en attente)

S'il accepte définitivement la proposition, cela signifie qu'il renonce à tous ses autres vœux. Il consulte alors les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée

> **Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente :**

Il ne peut accepter **qu'une seule proposition à la fois**. En faisant un choix entre plusieurs propositions, il libère des places pour d'autres candidats en attente

Il peut indiquer le(s) vœu(x) en attente qu'il souhaite conserver

S'il accepte définitivement une proposition, cela signifie qu'il renonce aux autres vœux. Il consulte alors les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée

Comment répondre aux propositions d'admission ? (2/2)

> **Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente »**

Des indicateurs s'affichent dans son dossier pour chaque vœu en attente et l'aident à suivre sa situation qui évolue jusqu'au 12 juillet 2024 en fonction des places libérées par d'autres candidats

> **Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives)**

Dès le 30 mai 2024, il peut demander un conseil ou un accompagnement individuel ou collectif dans son lycée ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et préparer la phase complémentaire à partir du 11 juin 2024.

A savoir : la phase complémentaire permet de formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans des formations qui ont des places vacantes

Propositions d'admission et réponses possibles, en résumé

- **Une seule** proposition d'admission (avec des vœux en attente) :
OUI (et/ou OUI SI pour l'université...)
 - j'**accepte** cette proposition ou j'y renonce
 - je **maintiens ou renonce** aux autres vœux en attente

- **Plusieurs propositions** d'admission **OUI** (avec des vœux en attente)
 - Je dois faire un choix et j'**accepte une SEULE** proposition et renonce aux autres

 - Je **maintiens ou renonce** aux autres vœux en attente

Propositions d'admission et réponses possibles en résumé

Uniquement des propositions en attente

- j'attends qu'une place se libère
- Phase complémentaire
(à partir de mi juin)

Uniquement des réponses négatives

- Phase complémentaire
- Solliciter la Commission Académique d'accès à l'enseignement supérieur (CAES), après les résultats du bac (propositions pour d'autres formations proches des vœux initiaux)

Après le 8 juillet 2024

L'inscription administrative dans la formation choisie

Après **avoir accepté définitivement la proposition d'admission de son choix et après avoir eu ses résultats au baccalauréat**, le lycéen procède à son inscription administrative.

L'inscription administrative se fait **directement auprès de l'établissement choisi** et pas sur Parcoursup.

Les modalités d'inscription sont propres à chaque établissement :

- Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup.
- **Respecter la date limite indiquée.**
- Si le futur étudiant s'inscrit dans une formation en dehors de Parcoursup, il doit **obligatoirement** remettre une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup qu'il télécharge via la plateforme.

Candidatures en apprentissage

Réponses possibles du CFA :

- **Retenu** sous réserve de la signature d'un contrat d'apprentissage
- **Refusé** : la candidature n'est pas retenue

Des alertes dès qu'un candidat reçoit une proposition d'admission

- > par SMS et par mail dans sa messagerie personnelle (rappel : une adresse mail valide et régulièrement consultée et un numéro de portable sont demandés au moment de l'inscription Parcoursup)
- > par notification sur l'application Parcoursup
- > dans la messagerie intégrée au dossier candidat sur Parcoursup

Info : les parents sont également prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse mail et leur numéro de portable dans le dossier Parcoursup de leur enfant

Les étapes pour les candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission

- **Dès le 30 mai** : les lycéens qui n'ont fait que des demandes en formations sélectives et qui n'ont reçu que des réponses négatives peuvent **demandeur un accompagnement individuel** ou collectif au lycée ou dans un CIO pour définir un nouveau projet d'orientation et préparer la phase complémentaire
- **De 15 juin au 12 septembre** : pendant la **phase complémentaire**, les lycéens peuvent formuler jusqu'à **10 nouveaux vœux** dans des formations **disposant de places vacantes**
- **A partir du 1^{er} juillet** : les candidats peuvent solliciter depuis leur dossier **l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)** de leur Académie : elle étudie leur dossier et les aide à trouver une formation au plus près de leur projet en fonction des places disponibles

Demande de bourse et/ou de logement

- Créer son dossier social étudiant (DSE) sur www.messervices.etudiant.gouv.fr pour demander une bourse et/ou un logement.

Possibilité de faire une simulation de bourse sur simulateur.lescrous.fr

- Les demandes de logement en résidence universitaire peuvent être effectuées jusqu'à la rentrée en septembre

Toutes les infos sur la vie étudiante sur etudiant.gouv.fr

Sites à consulter

- Parcoursup.fr : parcoursup 2024 en 3 étapes
- <https://inspire-orientation.org/lyceen>
- <https://www.onisep.fr/formation/apres-le-bac-les-differentes-poursuites-d-etudes>
- <https://lycee-avenirs.onisep.fr/>
- Fun MOOC
- Casa de Parcoursup
- <https://www.monmaster.gouv.fr/>
- onisep.fr
- oriane.info

Et après ?

Passerelles et réorientation

Après un bac+1 ou 2 à l'université

➤ En restant à l'université

- Demande d'inscription en première année via Parcoursup -
- Dans certains cas, possibilité de rejoindre directement une L2 ou L3 si le domaine est proche via une équivalence, c'est-à-dire une reconnaissance de certains savoirs acquis en L1 ou L2 (par exemple avec validation d'un certain nombre de crédits, ou une cohérence dans la réorientation).

➤ En intégrant une formation professionnalisante.

- Possibilité de recommencer une première année en BTS ou BUT via Parcoursup. Selon les spécialités et les établissements, il ne sera pas forcément obligatoire de redémarrer en 1ère année, il peut y avoir des passerelles pour rejoindre une formation en cours de route.

➤ En intégrant une école

- la procédure d'admission diffère d'un établissement à l'autre : se renseigner

Passerelles et réorientation

Après un bac+1 ou 2 en école post-bac (commerce, ingénieurs, etc.)

- **En Changeant d'école**
- **En intégrant une formation professionnalisante** : Si BUT ou BTS, soit recommencer une première année, soit se renseigner sur les équivalences éventuelles
- **En intégrant une université**: se renseigner sur les équivalences éventuelles si la nouvelle formation est en lien avec celle suivie sinon recommencer une première année de licence.

Passerelles et réorientation

Après un échec en prépa

- **En intégrant une université**, généralement à niveau bac+1 ou bac+2 après une prépa.
- **Intégrer directement une école**. Certaines grandes écoles proposent des rentrées décalées aux élèves qui quittent les classes préparatoires, notamment au deuxième semestre.
- **Intégrer une formation professionnalisante**: quelques BTS ou BUT proposent également des rentrées décalées à partir du second semestre.

Passerelles et réorientation

Après un échec en PASS

- **Intégrer une formation paramédicale:** infirmier, audioprothésiste, diététicien, ergothérapeute, manipulateur en électroradiologie médicale, orthophoniste, orthoptiste, pédicure podologue, psychomotricien, technicien en analyses biomédicales...
- **Intégrer l'université:** Certaines proposent des licences avec filières santé, les L.AS (Licences option Accès Santé), qui permettent d'accéder aux études médicales par une autre voie que la PASS
- **Intégrer une formation professionnalisante :**
 - BTS diététique, opticien, prothésiste dentaire ...
 - ou BUT : génie-biologique, hygiène sécurité et environnement (HSE), mesures physiques, sciences et génie des matériaux..
- **Intégrer une école d'ingénieur:** Se renseigner auprès des écoles pour les passerelles possibles.

Passerelles et réorientation

Après un échec en BTS ou un BUT (1ère ou 2ème année)

- **En intégrant une université :** entrée en L2 ou L3,
 - Si matières validées et même domaine d'études après demande d'équivalence auprès du futur établissement.
 - Si voie différente : normalement repasser par la Licence 1.

- **En intégrant une école:** Après une deuxième année de BUT validée, possibilité de continuer en Bachelor dans une école privée (commerce, informatique, web...).
 - Possibilité de rejoindre certaines écoles autre BTS/BUT en première année

Passerelles et réorientation

**Après une licence 1, licence 2, BUT ou BTS :
l' "année spéciale" BUT**

Aussi appelée "BUT passerelle entrante", cette formation permet d'acquérir les compétences des deux premières années du BUT en 12 mois, et de continuer en BUT 3. Cette passerelle est accessible aux étudiants ayant validé un bac+2, la sélection se fait sur dossier.

Passerelles et réorientation

Après un bac+3, licence ou BUT validé

- **En intégrant un master 1 à l'université:**
 - **Mais possibilité d'être refusé dans le master 1 souhaité**
 - : Postuler dans plusieurs masters cf site [Mon Master](#)
- **En intégrant une école spécialisée** : écoles de journalisme, sciences politiques, écoles de commerce et d'ingénieurs, école d'informatique, d'art ...Les recrutements se font sur dossier, sur entretien, ou sur concours (parfois les deux ou les trois !).
- **Recommencer un bac+1 ou un bac+2: voir si possibilité** d'effectuer une demande d'équivalence afin de ne pas recommencer en première année. Tout dépendra de la formation.

Passerelles et réorientation

Après un master 1

➤ En intégrant un master 2 :

- Certains masters 2 sont sélectifs et recrutent leurs étudiants sur dossier.
- Si master sélectif postuler à plusieurs masters 2

➤ En intégrant une école :

- des passerelles existent, contacter chaque école pour les modalités
- À l'inverse, si projet de rejoindre une université en master 2, contacter l'université pour les passerelles et éventuelles demandes d'équivalence.

Attention : certains établissements recrutent sur concours:

Se renseigner sur les épreuves et dates afin de postuler à temps

Passerelles et réorientation

Après un master 2

- **En intégrant un doctorat (bac+8):** Trouver un directeur de recherche parmi ses enseignants et savoir quels sont les prérequis pour commencer un doctorat.
- **En recommençant un master 1 ou 2.** Grâce aux passerelles et demandes d'équivalence, possibilité de rejoindre des masters spécialisés dans certaines écoles, pour une année supplémentaire (par exemple pour partir à l'étranger).
- **En intégrant une école:** Tenter les concours de grandes écoles (journalisme, par exemple)
- **En passant les concours de la fonction publique:** se préparer le plus tôt possible.
- **En rejoignant des formations professionnelles post-master (bac+6), mastères spécialisés,** proposées par quelques universités pour permettre aux étudiants de compléter leurs cursus par des compétences pointues et recherchées par les entreprises. Ex : **Mastère Spécialisé® Manager de la Performance Énergétique, Mastère Spécialisé® Manager de l'Amélioration Continue, Mastère Spécialisé® Management de la Qualité, de la Sécurité et de l'Environnement,, Mastère Spécialisé® Manager de Portefeuille de Projets, etc...**

Des services pour vous informer et répondre à vos questions tout au long de la procédure

- > **Le numéro vert (à partir du 17 janvier 2024) : 0 800 400 070**
(Numéros spécifiques pour l'Outre-mer indiqués sur Parcoursup.fr)
- > **La messagerie contact** depuis le dossier candidat
- > **Les réseaux sociaux pour suivre l'actualité de Parcoursup et recevoir des conseils** (Parcoursup_info sur Twitter/X et Parcoursupinfo sur Instagram et Facebook)



Psychologue Education Nationale
chargée de l'Orientation

Caroline.Boucher@ac-versailles.fr

- Au lycée Montesquieu (prise des RDV auprès de la vie scolaire)
Les mardi après midi et vendredi après midi
- Au CIO de Clamart 28 rue des Closiaux ☎ 01 46 42 92 91
Le vendredi matin